

La pharmacie en clientèle mixte-rurale

L'Auxiliaire Vétérinaire distingue les différents médicaments des produits non réglementés et prépare la délivrance des médicaments par le praticien.

Destination : mixte & rurale / Auxiliaires en poste depuis plus d'un an
En partenariat avec la  **Sngtv**
SOCIÉTÉ NATIONALE GÉNÉRALISTE
DES AUXILIAIRES VÉTÉRINAIRES



Objectifs

► pour le Vétérinaire

Actualiser les compétences des auxiliaires sur l'identification et la gestion des différentes catégories de produits et de médicaments, sur l'analyse d'une ordonnance, sur les conditions de délivrance et de détention des médicaments, sur le conseil au client, sur le respect et la préparation de la prescription, sur la gestion des Bilans Sanitaires d'Élevage, sur les contrats de partenariat avec les laboratoires pharmaceutiques.

► pour l'Auxiliaire Vétérinaire

Développer ses compétences pour savoir :

- Distinguer les différentes catégories légales de produits et de médicaments par leurs mentions d'emballage,
- Analyser les mentions de l'ordonnance,
- Organiser et enregistrer les Bilans Sanitaires d'Élevage,
- Comprendre les contrats de partenariat entre la clinique et les laboratoires.

Contenu

Qu'est-ce qu'un médicament vétérinaire ?

Quelles sont les différentes propriétés des médicaments ?

Quelles sont les informations à repérer sur les emballages ?

Quelles sont les mentions et inscriptions obligatoires sur une ordonnance ?

Qu'est-ce qu'un Bilan Sanitaire d'Élevage et un protocole de soins ?

Qu'est-ce qu'un contrat de partenariat ?

Informations complémentaires

► Supports pédagogiques

Power point interactif & support texte, exercices pratiques.

► Formateur(s)

Formation animée par un vétérinaire praticien.

► Durée

7h sur une journée

Inscription et tarif

► Inscription

Calendrier et lieux de formation sur www.apform.fr / Inscription en ligne sur eva.apform.fr

Possibilité de programmation de la session près de chez vous, ou dans votre structure.

► Tarif

290 € H.T.

Vous pouvez obtenir une prise en charge par l'OPCA-PL qui réglera directement Animal Pro Formation.

Saisissez cette opportunité pour utiliser 7h de DIF (Droit Individuel à la Formation) sur le quota annuel.